



## INFO PRESSE

---

**Date :** 03/10/2022

**De la part de** service communication  
04 79 60 23 05 - communication@mairie-chambery.fr

### Ouverture d'un nouveau service d'accès aux droits à la mairie de quartier des Hauts-de-Chambéry

Depuis le 3 octobre, la Ville de Chambéry ouvre un nouveau service d'accès aux droits au sein de la mairie de quartier des Hauts-de-Chambéry.

Une aide aux démarches administratives du quotidien

Un nouveau service d'accès aux droits vient d'ouvrir au sein de la mairie de quartier des Hauts-de-Chambéry. Cette offre permet aux habitants de bénéficier de l'aide d'un conseiller numérique pour obtenir des informations liées aux démarches administratives du quotidien et être accompagnés pour leurs demandes (emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux....), particulièrement lorsqu'elles nécessitent l'utilisation d'un poste informatique ou pour prendre rendez-vous avec un organisme administratif. Les usagers ont également accès en libre-service à des ordinateurs équipés d'un scanner et d'une imprimante.

*« Le retour de services publics de proximité dans les quartiers populaires est une nécessité : cet accompagnement est très important pour donner un égal accès aux droits à toutes et tous »*  
précise Farid Rezzak, adjoint chargé des Hauts-de-Chambéry.

⇒ Horaires d'ouverture du service des Hauts-de-Chambéry, 1 place du Forum :

- les lundis de 8h30 à 17h,
- les mardis et mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- les jeudis de 13h30 à 18h,
- les vendredis de 8h30 à 12h30.

Deux autres antennes ouvriront bientôt à la mairie de quartier de Biollay-Bellevue (169 rue Oradour-sur-Glane) ainsi qu'au Point contact de Bellevue (138 rue Lucien Chiron).

⇒ Ces trois lieux seront prochainement soumis à la labélisation France Services, un programme gouvernemental visant à proposer un guichet unique pour un ensemble de services publics du quotidien (CAF, Pôle emploi, Assurance maladie, La Poste, les impôts...). Pour en savoir plus sur ce dispositif : [www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services)

## Focus sur les mairies de quartier

Une mairie de quartier, c'est le premier niveau de proximité avec les habitants : un lieu d'accueil pour tous les publics, pour répondre à toutes les questions liées au quotidien, au cadre de vie et à la collectivité.

*« Comme nous nous y étions engagés, nous avons mis des moyens et de l'énergie pour redonner aux mairies de quartier les compétences et le rôle qui doivent être les leurs. Les élus de quartier sont au quotidien sur le terrain et disponibles auprès des Chambériens »* explique Thierry Repentin, maire de Chambéry.

Au total, ce sont 50 agents de proximité qui travaillent au quotidien en lien avec un élu, un adjoint ou un conseiller délégué, pour répondre aux demandes des Chambériens. Chambéry est divisée en sept quartiers, avec cinq mairies de quartiers. Les quartiers Centre et Laurier dépendent de la même mairie de quartier située place Grenette. Et depuis le 1er septembre, les quartiers du Biollay et de Bellevue dépendent, eux aussi, d'une même mairie de quartier située rue Oradour-sur-Glane. Les autres mairies sont situées dans le quartier des Hauts-de-Chambéry, à Chambéry-le-Vieux et à Bissy.

### *Le saviez-vous ?*

Si l'ensemble des démarches administratives peuvent être effectuées dans toutes les mairies de quartier, les demandes du quotidien (signalement de dysfonctionnements, location de salle...) doivent être réalisées auprès de la mairie de quartier de rattachement.

Retrouvez notre dossier consacré aux mairies de quartier dans le [Chambéry magazine de l'automne](#).

⇒ Vous souhaitez en savoir plus sur le label France services et sur les missions d'une mairie de quartier ? Contactez-nous !